c. Les options pour le seul palier fédéral

Les options exposées ci-dessus reposent sur l'hypothèse que les gouvernements fédéral et provinciaux puissent s'accorder pour mettre en commun leurs ressources et créer un régime conjoint de prestations pour enfants. C'est ce que souhaite le rapport *Transition* du Comité d'examen de l'aide sociale de l'Ontario. Comme on l'a déjà indiqué, ce rapport a proposé une rationalisation des régimes fédéral et provinciaux de prestations pour enfants et leur restructuration en un seul programme focalisé sur les familles à faible revenu.

Si désirable que soit, théoriquement, un régime conjoint fédéral-provincial de prestations pour enfants, sa mise en place est bien loin d'être assurée. Signalons notamment que les taux de prestations et les budgets de bien-être social varient énormément d'une province à l'autre, de sorte qu'il pourrait s'avérer difficile d'adopter et de financer un régime uniforme de prestations à travers tout le pays. Cette uniformisation ne poserait pas de problème si le nouveau régime prévoyait des taux de prestations différents selon les provinces; malheureusement, un tel régime de prestations variables signifierait probablement que les provinces pauvres (celles où il y a habituellement des taux de pauvreté plus élevés parmi les enfants et des revenus moyens plus faibles) verseraient des prestations inférieures à leurs familles pauvres. Il semble aussi peu probable que dans le climat actuel de restrictions fiscales, le gouvernement fédéral consente à injecter suffisamment de fonds supplémentaires dans le nouveau régime pour financer un taux de prestations adéquat et uniforme à l'échelle nationale.

Outre le problème d'uniformité, un régime conjoint fédéral-provincial qui inclurait le Québec ne semble guère réalisable. Le Québec a développé son propre régime de prestations pour enfants, dans le cadre d'un régime intégré de sécurité du revenu. Certaines provinces pourraient résister à une mesure aussi radicale que l'élimination des prestations pour enfants de leur propre régime de bien-être social. Et même si le gouvernement fédéral essayait de négocier un régime conjoint avec les neuf autres provinces, la possibilité d'établir un nouveau programme social national semble assez mince en 1990.

À quoi ressembleraient nos options de prestations pour enfants si elles ne comprenaient que les dépenses fédérales en faveur des enfants et des personnes âgées? Il se trouve que ces options ressembleraient passablement aux régimes financés par le fédéral et les provinces.

Nous avons comparé les prestations mixtes et les prestations sélectives, mais en ne tenant compte que des versements fédéraux pour enfants. Comme les prestations mixtes coûteraient au trésor fédéral quelque 650 millions de dollars de plus que le programme actuel, nous avons calculé les coûts des prestations sélectives en utilisant un niveau identique de ressources, de façon à rendre les deux régimes plus comparables (c'est-à-dire le niveau actuel de 4,2 milliards de dollars plus 650 millions de dollars, soit un montant total de 4,8 milliards de dollars).

Le Graphique P illustre les deux options ainsi que le régime actuel. En supposant que les assistés sociaux reçoivent le plein montant des prestations fédérales pour enfants (c'est-à-dire sans réduction consécutive des prestations d'assistance sociale), une famille assistée comprenant deux enfants recevrait un montant total estimé à 9 000 \$ en vertu de l'option des prestations sélectives à coût supplémentaire, et à 8 800 \$ selon l'option des prestations mixtes. Ces montants sont de beaucoup supérieurs à ceux qu'une telle famille reçoit sous le régime actuel des prestations pour enfants et des allocations de bien-être social (un montant estimatif de 5 753 \$) et des options fédérales/provinciales analysées